

SOUVERAINETÉ LA SOLUTION INC.



*Suggestions sur des sujets divers pour la préparation d'un
Québec pays*

ANNEXE D'IDENTIFICATION

Nom : ***Souveraineté La Solution inc.***

Adresse : *C.P. 313, Cowansville (Québec) J2K 3S7,
Tél., télécopieur: (450) 293-3562*

Courriel : souverainetelasolution@yahoo.ca

Date de fondation : *2 décembre 1999 sous le matricule 1148984140-Québec*

Genre : *Souveraineté La Solution inc. est une compagnie à but non lucratif vouée au droit du peuple québécois à l'autodétermination.*

Site internet : www.souverainetelasolution.com

Suggestions sur des sujets divers

*Souveraineté
indépendance*



Moments opportuns



Constitution



Démocratie



Environnement



Langue



Éducation



Dette



Économie



*Importations-
exportations*



Santé



Famille



Aîné(e)s



Immigration



Logement



Tourisme



Transports



Emploi



Ressources naturelles



Culture





Santé

Rien ne sert de trouver des nouvelles mesures pour des rentrées de fonds si nous ne contrôlons pas les sorties.

Faits

- 1- Le fédéral donne la double citoyenneté à des gens et si ces dernières s'établissent au Québec, le fédéral oblige le gouvernement du Québec à leur fournir une carte d'assurance santé.
- 2- Trop de gens qui sont impliqués dans une infraction à la justice, ne collaborent pas avec les policiers, et tous les québécois sont pénalisés en payant leurs factures car le gouvernement n'a aucun recours.
- 3- Il y a trop de gens qui viennent de l'extérieur du Québec et qui se font soignés ici et nous québécois devons payer leurs factures à 100%.
- 4- Des gens qui résident en permanence hors Québec dans des endroits où les soins de santé sont moins élevés qu'ici.
- 5- Le prêt de la carte d'assurance santé de beaucoup de québécois, qui ont de la parenté ou des amis qui résident hors Québec, est chose fréquente.

Solutions suggérées

- 1- Arrêtons les factures qui viennent d'en dehors du Québec, que ce soit d'Ottawa ou toutes ambassades canadiennes et de toutes personnes qui ont la double citoyenneté québécoise et qui ne vivent pas au Québec, à l'exception des québécois qui travaillent dans des délégations québécoises, toutefois ces gens devront faire parvenir leurs factures via Québec.
- 2- Que toutes personnes victimes dans une infraction à la justice québécoise, et qui ne collaborent pas avec les autorités en ne dévoilant pas ses agresseurs, la facture de ses soins médicaux sera facturée en son nom si elle a plus de 21 ans ou qu'elle n'habite plus chez ses parents, advenant que la facture soit impayée elle sera inscrite dans son dossier au bureau de crédit; si elle a 20 ans et moins et habite chez ses parents, la facture sera à leurs noms et envoyée chez ces derniers. Le gouvernement prendra toutes les mesures pour se faire rembourser.
- 3- Que deux pièces d'identité avec photo et adresse complète soient requises pour toutes personnes se servant du système de santé.

- 4- Que la facture venant de l'étranger d'un québécois ou québécoise qui ne réside pas au Québec et ne fait pas de rapport d'impôts québécois, soit reconnue à 50% de sa valeur.
- 5- Qu'une personne trouvée coupable d'avoir prêté sa carte d'assurance santé à quelqu'un d'autre, soit facturée et mise à l'amende selon la justice.

Suggestions de rentrées de fonds

- 1- Que tout québécois qui séjourne hors Québec, verse \$5.00 par semaine dans le système de santé. Tout montant doit être acquitté avant de partir. Le paiement de la facture peut se faire dans tous les CLSC, un reçu sera remis pour déduction d'impôts.

Une personne peut avoir un remboursement pour un séjour raccourci avec preuves à l'appui.

- 2- Une cotisation de \$20.00 mensuelle pour toute personne qui va travailler à l'extérieur du Québec. Ce montant devra être acheminé dans la caisse santé.
- 3- Pour les personnes acceptées pour une hypothèque croissante, 1% du montant utilisé sera versé dans la caisse santé.
- 4- Que 2% du profit annuel des lotos nationales soit versé dans la caisse santé.
- 5- Que soit interdit tout produit alimentaire, destiné aux humains et animaux, cultivé avec des pesticides bannis au Québec.



Dette

Proposition

Faire de la loterie 6/49 une loterie humanitaire; comme suit: Que 75% du prix soit remis en objets faits ou assemblés au Québec à un pourcentage respectable et l'autre 25% du prix en argent. Le profit de la loterie, soit 50%, soit affecté à la dette et l'autre 50% restant dans un projet en cours au choix du gouvernement en place.

Dans le journal d'octobre 2005, une des revendications disait que nous pourrions avoir une hypothèque croissant. Mais cette revendication pourrait être amendée pour y inclure qu'un pourcentage de l'argent retiré soit imposé à la Dette, et que ceci soit un pré-requis.

Que ceci soit voté loi à la prise du pouvoir d'un gouvernement souverainiste majoritaire ou pas à la prochaine élection générale. Que toute institution financière qui fait appel à l'épargne publique, soit obligé de déposer un pourcentage sur la dette québécoise (minimum 5%).

Que tout montant investi ou transféré hors du Québec, par l'entremise d'une institution financière, soit imposé à un pourcentage défini et que ce montant soit assujetti à la diminution de la dette.

Lors de la vente d'une société d'état, ce montant doit servir au remboursement de l'emprunt initial et le reste (profit) doit aller à la diminution de la Dette.

Advenant qu'Ottawa (Canada) rembourse un montant dû au Québec, que celui-ci soit versé à 100% à la Dette.



Immigration

Compte tenu que nous payons vos salaires et dédommagements, etc. et que vous siégez dans notre Assemblée Nationale et que nous défrayons les coûts de chauffage, d'éclairage et de rénovations de l'édifice parlementaire, il nous appartient le droit et privilège de vous suggérer fortement une démarche à suivre:

Faire des lois sur l'immigration qui seront adoptées au tout début de la première session, qui porteraient sur:

- 1- Qu'un nombre d'immigrants, pas plus de 5% d'une population, par paroisses, villes, municipalités, etc., aurait le droit de s'établir.
- 2- Le temps de résidence dans le même patelin, pour un immigrant, serait de 3 ans. Pour déménager dans un autre patelin, il faut que l'immigration soit inférieure à .5%, qu'il soit inscrit dans une COFIE de la place du déménagement prévu, et au préalable demander l'autorisation au ministère de l'Immigration.
- 3- Vote national: que le vote national soit interdit pour 3 ans plus 1 an après l'examen de francisation réussi.
- 4- Refus comme immigrant: toute personne qui a une maladie incurable, inapte au travail, ou infirmité sévère.
- 5- Sera exempt du pourcentage de .5%: toute personne immigrante qui occupe un poste dans le réseau de la santé, exemple: médecin, chirurgien, infirmière agréée, etc., mais toutefois elle sera obligée de demeurer 3 ans dans le même patelin, être enregistrée dans la même COFIE et passer un examen de français.
- 6- Échec à l'examen de français: à tous les six mois, maximum trois fois, et être enregistré dans une COFIE.
- 7- Que toute personne immigrante, avec un examen de français réussi, ait le droit, après 10 ans, de se présenter à tous postes de député ou autres, sauf la présidence du pays: le Québec.
- 8- La sécurité prime sur toute liberté de religion. Que tout symbole religieux porté sur soi en public ou sur les propriétés soit interdit, à l'exception des lieux de piété et de leurs représentants qui a une congrégation reconnue ou un chef religieux d'un autre paroisse reconnue en visite.
Le gouvernement du Québec aurait seul le droit absolu de définir ses politiques d'immigration sur le territoire Québécois.



Langue

Dans une première année d'un Québec souverain majoritaire ou pas, un gouvernement au pouvoir lors du début de la première année de son premier mandat introduirait une loi qui se lirait comme suit: toute personne dont le travail consiste à rejoindre la population, devrait parler le français international qui ne contient ni anglicisme (weekend, shopping, etc.) ni régionalisme (picouille, bazou).

De doter l'Office de la langue française du pouvoir de laisser ou pas les publications étrangères en provenance de pays francophones, d'entrer en sol québécois destinées aux étudiants et étudiantes québécois.

Lors de la première année d'un gouvernement souverain majoritaire ou pas, que des manières incitatives soient mises de l'avant pour concevoir un dictionnaire québécois de langue française se rapprochant le plus possible de la langue d'origine.

Au début du premier mandat d'un gouvernement souverain majoritaire ou pas de former un comité pour enlever les mots doublés qui ne sont pas en français, et de mettre disponible en tous temps au public par toutes les voies possibles les informations sur les organisations francophones du commerce, leurs membres leur population, ainsi que la population mondiale francophone.

Personne ne leur avait dit qu'il y a dans le monde 500 millions de population dans les pays francophones, que l'OMC est une organisation mondiale du commerce entre les pays francophones, qui représentent 45 pays. L'organisation A.I.F. est une association pour défendre et promouvoir la francophonie économique et les intérêts de ses pays-membres, qu'il existe d'autres associations des pays francophones, notamment le C.E.M.A.C., continent de l'Afrique centrale, le C.E.D.E.A.O. Afrique de l'ouest opérateur principal A.I.F., elles regroupent 49 états et gouvernements. (Source le Journal de Montréal, édition le 15 novembre 2000, p. 11)

Voici la catégorie des quatre langues les plus parlées et répandues au monde:

Langues

	Population	Définie	plus parlée	répandue	Dialecte
Mandarin (Chine)	1.2 milliards +	X	X		
Cantonais (Chine)	600 millions +		X		X
Français	480 millions +	X		X	
Anglais	560 millions +			X	X

Le français est la langue définie la plus répandue au monde et la seule qui a force de loi. Tous les traités de paix qui signifie l'arrêt de la guerre sont signés en français et après dans la langue des combattants.

Le français est la seule langue définie avec l'anglais langue dialecte aux Nations Unies qui représentent plus de 6.5 milliards de personnes sur la terre et 193 pays.

Que le gouvernement révisé la loi concernant l'admissibilité des élèves dans les écoles anglaises surtout pour ceux qui sont de langue française.

Que le gouvernement introduise une loi interdisant toute personne monoparentale d'envoyer ses enfants à l'école anglaise en sol québécois, surtout s'ils sont francophones.

Qu'une loi oblige toutes les compagnies et les entreprises faisant affaires avec le public et qui sont établies en sol québécois, d'afficher en français à l'extérieur.

Toute compagnie ou entreprise reconnue coupable d'infraction à cette loi se verrait imposer une amende totalisant 25 % du total de leurs déductions fiscales.

Mandater l'Office de la langue française de : obligatoirement de rapporter tout média en sol québécois qui fait paraître des commerciaux, soit chansons ou paroles dans une autre langue que le français destiné aux Québécois(es).

Le gouvernement mandate à l'aide d'une loi de l'Office de la langue française d'un pouvoir de former un groupe d'étude qui sera chargé d'enlever les mots étrangers dans notre langue quand ils existent déjà et de trouver des mots nouveaux avec la concordance des pays francophones à moins que ce soit des mots spécifiques à notre pays le Québec tout en respectant la conjugaison, mais la priorité restera toujours les pictogrammes et en petit caractère une version française.

Que le gouvernement modifie la loi 101 au chapitre de l'accessibilité à l'école pour le changement qui s'impose donc : tous les enfants nés et qu'un des parents a fait son école en totalité ou en partie en français, cet enfant de neuf ans et moins né de cette union doit obligatoirement aller à l'école française.

Que toute boîte vocale ou répondeur du gouvernement ainsi que sa correspondance soient en français, toutefois une version anglaise pour la correspondance pourrait être disponible sur demande écrite.

Que tous les objets vendus en sol québécois consommé par les humains ou les animaux, soit étiquetés en français et que le mot OMG soit inscrit avec sa définition.

Que le gouvernement introduise une loi abolissant l'école anglaise privée subventionnée ou pas, lors d'un premier mandat d'un gouvernement souverainiste majoritaire ou pas dès la première année. Le but de cette loi est de contrecarrer l'argent venant de l'extérieur du Québec pour défrayer le coût des études privées en anglais au détriment de la langue française.

Que le gouvernement introduise une loi Québécoise qui obligerait que toutes les compagnies sur son sol soit enregistrées au Québec avec logo et écritures en français dans un délai prévu n'excédant pas 3 mois.

Que le gouvernement introduise une loi Québécoise qui obligerait toutes compagnies qui voudraient s'implanter au Québec de se doter d'un logo et d'un nom en français

Que le gouvernement introduise une loi Québécoise qui stipulerait que tout site internet fait en français avec la dénomination .QC soit déductible d'impôts.

Que le gouvernement introduise une loi québécoise, qui se lierait comme suit: qu'il soit interdit pour toute entreprise inc, ltée, enrg. ou pas de faire paraître des pictogrammes représentant d'autres pays dans sa publicité sur des canaux québécois ou logo en sol québécois: feuille d'érable (Canada), à l'exception de la fleur de lys et de l'iris.

Que le gouvernement introduise une loi québécoise, qui se lierait comme suit: qu'il soit

interdit que toute compagnie inc., ltée ou enrg. ou autres en sol québécois se servent d'œuvres de charité ou autres pour passer sa propagande contre le Québec: le gardien de but du club de hockey le Canadien de Montréal, qui portait un casque avec l'effigie du drapeau du Canada et une feuille d'érable pour louer les soldats canadiens en Afghanistan.

Le Canada, par l'entremise d'Ottawa, discrédite le Québec en se dotant d'un CRTQ pour réglementer les radios et télévisions sur son territoire.

Que le gouvernement introduise une loi québécoise interdisant toute compagnie inc., ltée ou enrg. ou individus en sol québécois de faire des levées de fonds utilisant des chansons autres qu'en français du Québec ou la vente d'articles fabriqués à moins de 51% au Québec.

Que le gouvernement introduise une loi québécoise, qui fera en sorte que toute invention faite au Québec porte un nom québécois français.

Que le gouvernement en place fasse une Loi que ferait en sorte que toutes les maisons familiales (appartements) québécoises, reçoivent annuellement un petit rapport sur la langue française, son évolution, les mesures prises, les mesures à venir prochainement sur tout le sol québécois.

Que le gouvernement en place introduise une loi que ferait en sorte que tous les magasins à grande surface ou pas, de nourriture ou pas, centre d'achat, tout genre d'endroit publique, extérieur ou pas, qui font jouer de la musique ou de la chanson doit être en français du Québec, branché sur une radio Québécoise ou sur etc.

Que le gouvernement en place introduise une loi qui ferait en sorte que tout directeur des sports Québécois doive obligatoirement fonctionner en français ainsi que la musique pour chorégraphier les événements et le directeur viennent d'ici.

Que le gouvernement en place, par l'entremise du CRTQ, introduise une loi pour que toute traduction instantanée soit faite par un interprète francophone québécois incluant une personne pour le langage des signes.

Que le gouvernement en place introduise une loi interdisant aux personnes qui annoncent la vente d'arborer une enseigne en français et une autre en anglais, exemple : À vendre, autre : for sale. Une amende de 20\$ minimum si trouvées coupables et déduite sur le rapport d'impôts.

Que le gouvernement en place introduise une loi interdisant aux restaurants d'avoir des napperons en anglais et d'autres en français ou toute enseigne sous peine d'amende, si trouvés coupables, de 100\$ pour la première offense et plus selon la gravité de l'offense et le double pour récidive. Les enseignes et directives devraient être unilingues français avec un pictogramme y compris les napperons. Exemple : les restaurants devraient afficher le menu en français, avec un pictogramme (l'image de mets). Compte tenu de la mondialisation du tourisme, ça fait en sorte que nous sommes exposés à plusieurs alphabets : turque, grecque, arabe, chinois, russe,

etc. Il ne s'agit pas de faire plusieurs exemplaires de ces menus en différentes langues, dialectes, alphabets, (un pictogramme est de mise). D'ailleurs toutes ces choses sont déductibles d'impôts. Et comme dit l'adage : «avant d'exiger le respect d'autrui, il faut se respecter soi-même».

Que le gouvernement en place à Québec introduise une loi qui ferait en sorte que toute compagnie qui veut s'installer ici, se dote d'un nom québécois et d'un pictogramme.

Que le gouvernement présent introduise une loi faisant en sorte que les radios anglophones d'ici, fassent jouer 49% de chansons francophones québécoises.

Que le gouvernement présent introduise une loi qui fera en sorte que la radio française d'ici au Québec nous fasse entendre des chansons françaises (québécoises) à plus de 83% et ceci aux grandes heures d'écoute et 17% dans les langues et dialectes, exemple: italien, portugais, allemand, chinois, anglais, russe, etc.

Que le gouvernement présent introduise une loi qui fera en sorte que toute demande de soumission hors Québec, soit faite en français ainsi que toute correspondance que le gouvernement du Québec utilisera soit aussi en français et dans la langue du pays.

Au début de la première année de la déclaration de la souveraineté, qu'une loi oblige toute personne travaillant pour un média écrit ou électronique (radio, télévision) connaisse correctement la vraie langue française, sinon que la dite personne suive des cours pour corriger la situation.



Culture

Qu'une loi soit introduite qui fera en sorte que la télévision québécoise transmette une programmation qui soit d'origine québécoise à 90%, ceci stimulera la création d'émissions.

Que soit autorisée une loi avec le mandat de rendre obligatoire des cours de diction pour bien parler le français aux présents animateurs (trices) des médias : télévision, radio, presse écrite et électronique. Il ne faut pas oublier la portée de l'influence que ces gens ont sur nous et nos enfants.

Que l'histoire du peuple québécois français et ses racines soit enseignée dans les écoles dès la 3^e année scolaire (primaire), ceci au plus tôt. Que la revanche des berceaux par les conquérants après la conquête de la colonie française et son impact sur la francophonie soient inclus au programme.

Que le gouvernement présent introduise une loi pour arrêter définitivement les commerciaux faits pour nous à l'étranger par des acteurs (actrices) étrangers (ères) et qui sont traduits en français. Il ne faut pas oublier que nos acteurs (actrices) vont bientôt passer de minoritaires sur la sécurité sociale à majoritaires si une loi dans ce sens n'est pas faite et appliquée au plus tôt, sinon nous (les payeurs de taxes) allons encore payer la note.

Qu'un Québec souverain se dote d'un ministère des arts, ceci dès sa première année d'un Québec pays, ainsi qu'un site net exposant toutes les formes d'art du Québec, les coordonnées des galeries, leurs activités et festivités.

Articles tirés du journal des souverains de cœur

La coupe Stanley à Montréal, pas pour demain

Dans un grand quotidien francophone, il y a plusieurs années, avant même la première expansion on pouvait lire que les États-Unis écrivaient que cela ne donne rien d'enlever un bon joueur au Canadien de Montréal, ils vont s'en trouver un autre en sol québécois.

La solution trouvée et mise à l'exécution par les États-Unis pour vider le Québec de ses joueurs avec sans doute la complicité d'Ottawa, c'est de faire une expansion tout en pesant sur le mot ouverture d'emplois dans la LNH pour les joueurs québécois, et si ce n'est pas assez nous (les États-Unis) ferons une deuxième expansion, ce qu'ils ont fait. En faisant de la sorte, ils se sont appropriés nos joueurs tout en contrôlant le sport national des québécois, ils ont fait une entrée d'argent supplémentaire chez eux (concession, etc.). Le Canada n'est pas en reste, il n'a pas protégé sa réserve qu'il a créé en 1791 pour le peuple qu'il a conquis et contrôle toujours (francophone).

Ottawa, avec son organisme de contrôle appelé CRTC, a arrêté la diffusion des parties de hockey en français sur sa télévision dite nationale Radio Canada, tout en continuant de dire *qu'il*

représente bien la nation québécoise. Avec toutes ces actions voici des conséquences pour les États-Unis: rentrée d'argent, enlever les bons joueurs au Québec; pour Ottawa stimuler l'assimilation des francophones du Québec, augmenter la fierté fédéraliste au Québec, ne plus diffuser le sport national des québécois en français, et pour nous au Québec perte de nos citoyens francophones et souverainistes, perte de nos talents que nous avons payé très cher et fait beaucoup de sacrifices, sorties d'argent hors Québec, payer pour la construction d'un amphithéâtre et plus cher de taxes, et aux dires du président de la Ligue Nationale (Gary Bettman des États-Unis): un amphithéâtre était un pré-requis, et aujourd'hui un nouvel aréna n'est pas un gage certain pour une concession.

Vu que la ville de Québec est intéressée par l'arrivée d'une concession de la LNH, celle-ci gérée par Pierre Cari Péladeau, il faut s'attendre que le prix des objets promotionnels va augmenter ainsi que le coût des billets d'entrée aux différents spectacles.

Solution: que la Caisse de dépôts et de placements, qui est le bas de laine des québécois, prenne une part majeure dans l'amphithéâtre et la concession pour pouvoir contrôler l'embauche de joueurs québécois, le prix de vente des objets et des billets d'entrée aux différents spectacles. Voyons aujourd'hui le nombre de québécois dans la Ligue National

LNH : 78 joueurs francophones, dont 52 Québécois

L'entreprise privée, la culture en prend pour son rhume

Le gouvernement fédéral, celui du Québec, la mairie de la ville de Québec, tous abondent dans le même sens à propos de l'amphithéâtre, il faut du privé. On s'entend que l'entreprise privée est là pour faire de l'argent, ce qui veut dire qu'elle (l'entreprise privée) va refiler le coût de son investissement dans le coût de production de ses marchandises vendues au consommateur, en plus d'une déduction d'impôts. Que le consommateur ne s'attende pas d'avoir un prix raisonnable, basé sur le coût de la vie, pour accéder à un événement.

C'est là que la culture en prend pour son rhume. L'entreprise qui est là pour faire de l'argent, tient la porte ouverte au plus offrant. Cela fait l'affaire des politiciens fédéralistes influents, comme les trois personnages nommés ci-haut. Ceci accélère l'assimilation par le fédéral, et fait oublier au peuple québécois sa propre culture francophone: la conséquence du privé: le Centre Bell à Montréal, le prix d'entrée pour le hockey ou tout autre spectacle ne suivent le coût de la vie. Il y a eu plus de 50% d'artistes anglophones dans la dernière année 2009 et 2010 s'annonce pire. Le répertoire de certains québécois francophones est unilingue anglais. Quelle belle représentation de culture francophone québécoise à l'étranger.

Que le Québec fasse un appel d'offre pour la construction de l'amphithéâtre, l'entretien, etc. Comme cela nous allons contrôler la culture francophone québécoise, l'épanouissement du talent québécois, ainsi le prix d'entrée sera basé sur le coût de la vie, et donnons à tous nos établissements culturels le nom d'un de nos ancêtres qui se sont illustrés pour le peuple du Québec: La Vérendrye, Messier, Chénier, Deslormiers, pour en nommer que quelques-uns.

La Caisse de dépôts et de placements qui a été mise sur pied, était pour stimuler l'économie et le social du peuple québécois. Servons-nous du levier économique que nous nous sommes dotés, contrôlons notre culture et gardons le prix abordable pour encourager le talent de chez-nous. N'oublions pas que le chemin le plus court entre deux points, est la ligne droite. Ne laissons pas le levier économique ainsi que les décisions finales entre les mains des gens qui résident en

dehors du Québec, ou ceux qui ont une mentalité comme ces derniers résidant au Québec. La solution ultime et logique: faire un vote dans l'Assemblée Nationale, lors du premier mandat d'un gouvernement souverainiste, dans le but de déclarer l'indépendance du Québec.



Moments opportuns

« Compte tenu que nous payons vos salaires et dédommagements, etc. et que vous siégez dans notre Assemblée Nationale et que nous défrayons les coûts de chauffage, d'éclairage et de rénovations de l'édifice parlementaire, il nous appartient le droit et privilège de vous suggérer un ou des moments opportuns pour la déclaration de la souveraineté (indépendance) du Québec au début d'un premier mandat d'un parti souverainiste minoritaire. »

Advenant que le gouvernement fédéral neutralise, suspende ou toute autre action du genre, une loi Québécoise qui contrôlerait le « dumping » économique. I.E. Un produit entrant au Québec se verrait taxé par le gouvernement québécois basé sur sa valeur de fabrication au Québec et cette taxe d'équivalence irait à 100 % dans la recherche et le développement.

Advenant que le gouvernement fédéral neutralise, suspende ou toute autre action du genre, une loi québécoise qui obligerait toutes les compagnies, nouvelles et anciennes à se doter d'un logo dans un laps de temps prévu dans cette loi. Et que les écritures décrivant celui-ci soient en français seulement.

Advenant que le gouvernement fédéral refuse au Québec que les demandes d'immigration passe d'abord par les délégations québécoise à l'étranger. Et que seul le Québec aurait le droit absolu de définir ses politiques d'immigration sur le territoire Québécois.

Advenant que le gouvernement fédéral refuse totalement que le Québec possède le contrôle sur les importations et les exportations sur son territoire peu importe la provenance des biens.

Advenant que le gouvernement fédéral neutralise, suspende, abolisse, ou tout autre action du genre, une loi Québécoise qui ferait en sorte que toute personne accusée ou impliquée dans un crime qui nécessite des soins de santé et que celui-ci ne veut pas collaborer avec les autorités, les frais médicaux seraient acheminés à ses parents, des biens peuvent être saisi: auto, maison, objet de haute valeurs avec un temps pré-établi allant jusqu'à la déportation de l'individu impliqué.

Advenant que le gouvernement fédéral neutralise, suspende, abolisse, ou tout autre action du genre, une loi Québécoise qui ferait en sorte que tout produits, articles ou objets vendus en sol québécois, soit étiqueté en français et que le mot OMG y soit inscrit avec sa définition s'il y a lieu.

Advenant que le gouvernement fédéral neutralise, suspende, abolisse, ou tout autre action du genre, une loi Québécoise qui ferait en sorte que toute boîte ou répondeur vocal, tout site internet et toute papeterie et correspondance destiné au Québec soit en français. Et qu'à l'étranger une autre langue ne soit fournit que sur demande pour accompagner la version française.

Advenant que le gouvernement fédéral neutralise, suspende, abolisse, ou tout autre action du

genre, une loi Québécoise qui rendrait la loi de Paul Martin caduque: « Que toutes compagnie qui fait appel à l'épargne publique à le droit du sortir son argent du Québec » et restaurerait le maximum de 20% en placements à l'étranger.

Advenant que le gouvernement fédéral neutralise, suspende, abolisse, ou tout autre action du genre, une loi Québécoise sur l'assistance sociale qui obligerait les bénéficiaires aptes au travail à travailler à au moins 2 dollars de l'heure de plus que le salaire minimum le plus élevé en vigueur en commençant par les plus jeunes jusqu'à un maximum d'âge de 40 ans.

Advenant que le gouvernement fédéral neutralise, suspende, abolisse, ou tout autre action du genre, une loi Québécoise qui se lirait comme ceci: compte tenue que le Québec n'a plus un sous dans la pétrolière Pétro-Canada, que le 2 cents de taxes du litre d'essence qui fut introduit par le fédéral pour financer l'achat de BP et de Fina pour créer la pétrolière du nom de Pétro-canada soit remis au trésor du Québec rétro-activement au jour du début de la vente des actions de Pétro-canada par le fédéral prorata du pourcentage de propriété du gouvernement fédéral dans cette société dans le temps jusqu'au temps où on ne détient plus aucune action de Pétro-canada. Ainsi que 2 sous du litre jusqu'à l'adoption de cette loi du Québec. En retour le Québec versera 100 % de cet argent (taxes et remise de l'argent de la vente et frais de liquidation encourus) que le fédéral nous a soutiré illégalement directement à la réduction de la dette du Québec.

Advenant que le gouvernement fédéral neutralise, suspende, abolisse, ou tout autre action du genre, une loi Québécoise qui obligerait que toutes les compagnies sur son sol soit enregistrées au Québec avec logo et écritures en français dans un délais prévue n'excédant pas 3 mois
Brome-

Advenant que le gouvernement fédéral neutralise, suspende, abolisse, ou tout autre action du genre, une loi Québécoise qui obligerait toutes compagnies qui voudraient s'implanter au Québec de se doter d'un logo et d'un nom en français

Advenant que le gouvernement fédéral neutralise, suspende, abolisse, ou tout autre action du genre, une loi Québécoise qui stipulerait que tout site internet fait en français avec la dénomination .QC (créé lors de la déclaration d'indépendance du Québec) soit déductible d'impôt en la jugeant discriminatoire envers les anglophones et autres communautés qui serait en vigueur au Québec.

Advenant que le gouvernement fédéral neutralise, suspende, abolisse, ou tout autre action du genre, une loi Québécoise qui ferait du gouvernement du Québec le seul percepteur des taxes scolaires pour financer les écoles publiques francophones et anglophone selon le nombre d'élèves inscrits.

Advenant que le gouvernement fédéral neutralise, suspende, abolisse, ou tout autre action du genre, une loi Québécoise qui abolirait progressivement les subventions aux écoles autres que francophones et anglophones dans un délais d'un mandat et limiterait le nombre d'inscriptions par région dans ces écoles.

Que tout compte de cellulaire soit réduit de 50% ou que celui du récepteur soit sans frais.

Que tous les intérêts sur les cartes de crédit ne dépasse pas 15%.

Que le Québec fasse une loi, lors du premier mandat d'un gouvernement souverainiste, qui autoriserait toute personne, avec sa signature, à demander à son employeur que la déduction d'impôts fédérale soit acheminée à Revenu Québec.

Que le fédéral qui représente tous les membres de la confédération, repaie le Québec dans des délais raisonnables, la dette de 1841 inscrite dans le BNA (British North American Act). numéro 112 inséré par John Burnett en 1857.

Dans un temps ne dépassant pas trois mois, après une élection générale à Québec où un parti souverainiste a été élu minoritaire ou pas, que tous les fonds ainsi que toutes les cotisations de pensions de vieillesse du fédéral soient transférés au Québec pour que ce domaine relève exclusivement de celui-ci.

Advenant que le gouvernement fédéral neutralise, suspende, abolisse, ou tout autre action du genre, une loi Québécoise qui ferait du gouvernement du Québec le seul percepteur des taxes scolaires pour financer les écoles publiques francophones et anglophone selon le nombre d'élèves inscrits.

Advenant que le gouvernement fédéral neutralise, suspende, abolisse, ou tout autre action du genre, une loi Québécoise qui abolirait progressivement les subventions aux écoles autres que francophones et anglophones dans un délais d'un mandat et limiterait le nombre d'inscriptions par région dans ces écoles.

Que le fédéral transfère au gouvernement du Québec dûment élu, toutes les pensions de vieillesse, de soldats, de vétérans de guerre, etc. ainsi que tous les fonds et cotisations retenus sur les paies des travailleurs québécois et avise tous les employeurs québécois que toutes cotisations soient additionnées sur le RRQ et ceci en dedans de trois mois de la prise du pouvoir d'un gouvernement souverainiste.

Que toutes prise de contrôle, vente de compagnies ou d'entreprises et autres en sol québécois soient approuvées à toute fin par le Québec.

Que le fédéral transfère au gouvernement du Québec dûment élu, tous les fonds de retraite des employés fédéraux venant du Québec.

Que le fédéral transfère au gouvernement du Québec dûment élu, toutes les cotisations au fond d'assurance chômage provenant des travailleurs du Québec ainsi que de leurs employeurs, et avise tous les employeurs québécois que toutes cotisations soient acheminées au gouvernement du Québec et ceci en dedans de trois mois de la prise du pouvoir d'un gouvernement souverainiste.

Advenant l'élection d'un gouvernement souverainiste à Québec, qu'il y est une entente entre Québec et Ottawa, pour que Québec retourne les prisonniers en provenance d'ailleurs au Canada.

Que le fédéral neutralise ou rend caduque une loi québécoise; que tout accommodement basé sur la religion soit aboli.

Que le fédéral neutralise ou rend caduque une loi québécoise sur l'égalité des sexes.

Que le fédéral neutralise ou rend caduque une loi québécoise qui obligerait toute ville ou regroupement de municipalités de plus de 15000 habitants de se doter d'un ordinateur pour choisir un soumissionnaire.

Que le fédéral fasse une loi pour interdire le Québec de se doter d'une bourse financière.

Que le fédéral invalide un article de la loi 101, Charte de la langue française du Québec.

Que le fédéral neutralise ou rend caduque une loi québécoise refusant toute facture de l'Assurance Santé venant d'Ottawa d'une personne qui a la double citoyenneté et qui réside hors du Québec.

Que le fédéral neutralise ou rend caduque une loi québécoise qui ferait en sorte que toute personne qui séjourne hors du Québec pour 4 semaines et plus consécutives peu importe les raisons, doivent contribuer à la caisse santé du Québec à l'ordre de \$20.00 mensuellement.

Que le fédéral neutralise ou rend caduque une loi québécoise qui ferait que le ministère de la santé du Québec, paie toute intervention médicale hors Québec au prix équivalent payé au Québec, et qui obligerait tout québécois de se doter d'une assurance maladie supplémentaire en provenance du Québec.

Un moment opportun serait la présentation de la dette du gouvernement de l'Ontario envers le Québec par un député de l'Assemblée nationale en mentionnant que le non-paiement de ce dû nous devrions déclarer notre indépendance nationale.

Que le fédéral neutralise ou rend caduque une loi québécoise, abolissant l'école anglaise privée subventionnée ou pas, lors d'un premier mandat d'un gouvernement souverainiste majoritaire ou pas dès la première année.

Que le fédéral neutralise ou rend caduque une loi québécoise; qui limiterait ses municipalités ou villes pour que pas plus de 20% de leur économie provienne d'une seule compagnie ou industrie, à moins que celle-ci soit détenue en majorité par des québécois, ou le gouvernement du Québec ainsi que la Caisse de Dépôts et de Placements du Québec

Que le fédéral neutralise ou rend caduque une loi québécoise; que le fédéral ne veuille pas négocier de bonne foi dans un délai de trois mois.

Que le fédéral rend inconstitutionnel une loi sur l'immigration adoptée par Québec.

Que le fédéral neutralise ou rende caduque une loi québécoise, qui se lierait comme suit: qu'il soit interdit pour toute entreprise inc., ltée, enr. ou pas de faire paraître des pictogrammes

représentant d'autres pays dans sa publicité sur des canaux québécois ou logo en sol québécois: feuille d'érable (Canada), à l'exception de la fleur de lys et de l'iris.

Que le fédéral neutralise ou rende caduque une loi québécoise, qui se lierait comme suit: que le Canada ou d'autres pays se servent d'oeuvres de charité ou autres pour passer sa propagande: le gardien de but du club de hockey le Canadien de Montréal, qui portait un casque avec l'effigie du drapeau du Canada et une feuille d'érable pour louer les soldats canadiens en Afghanistan.

Que le Canada, par l'entremise d'Ottawa, discrédite le Québec se dotant d'un CRTQ pour réglementer les radios et télévisions sur son territoire.

Déclaration obligatoire et immédiate de l'indépendance du Québec dans le parlement, advenant la déclaration de l'indépendance d'une province du Canada.

Qu'une loi adoptée par le gouvernement du Québec, soit abrogée ou anéantie par Ottawa (fédéral), se lisant comme suit: que tout les objets vendus en sol québécois consommé par les humains ou les animaux, soit étiquetés en français et que le mot OMG soit inscrit avec sa définition.

Que le fédéral neutralise ou rende caduque une loi québécoise, qui se lierait comme suit: que toute boîte vocale ou répondeur du gouvernement ainsi que sa correspondance soient en français, toutefois une version anglaise pour la correspondance pourrait être disponible sur demande écrite.

Que la loi sur l'immigration adoptée par Québec, soit abolie par le fédéral sous prétexte que c'est discriminatoire et inconstitutionnel.

Advenant le retour du PQ au pouvoir à la prochaine élection, à l'ouverture du parlement, voter une loi abolissant les nominations faites par Jean Charest, et que toute personne qui quitte son emploi soit privée de sa retraite et soit reliée au système public.

Que toute publicité à la radio, télévision ou autres médias, doit avoir des acteurs et actrices québécois à 100%, ceci à partir de trois mois après la prise du pouvoir d'un gouvernement souverainiste (indépendantiste) minoritaire ou majoritaire.

Voter une loi au début de la première année d'un Québec souverain, pour former une équipe pour réviser les sites web avant que l'autorisation soit donnée au détenteur du site pour être desservi par un serveur québécois. Le coût ne devrait pas dépasser \$30.00 et ceci devrait inclure la participation à la Toile du Québec.

Une loi soit introduite dès la première année d'un Québec souverain, pour réglementer en pourcentage toute augmentation de salaire basée sur le salaire minimum le plus haut; tel que décrit dans le mémoire d'André Desnoyers déposé en février 1995, pour références:
www.souverainetelasolution.com Section: Documents.

Le moment opportun pour la déclaration de la souveraineté du Québec est actuel parce que le

dernier référendum, celui 1995, fut tout simplement volé par les forces fédéralistes et cela donne le droit, le devoir à tout un député de faire cette motion.

Que le fédéral neutralise ou rende caduque une loi québécoise, qui se lierait comme suit: que tout endroit public intérieur ou extérieur, magasin à grande surface ou pas, centre d'achats, qu'ils soient branchés à des postes francophones québécois ou jouent de la musique préenregistrée en français.



Constitution

« Cher membres de la commission chargée d'élaborer la constitution provisoire du Québec, compte tenu que nous payons vos salaires et dédommagements, etc. et que vous siégez dans notre Assemblée Nationale et que nous défrayons les coûts de chauffage, d'éclairage et de rénovations de l'édifice parlementaire, il nous appartient le droit et

privège de vous faire des suggestions d'articles pour l'élaboration d'une constitution provisoire qui entrera en fonction lors de la déclaration de la souveraineté(indépendance) du Québec. »

Que la sécurité prime sur la liberté de religion.

Qu'une élection ait lieu tous les 7 ans au suffrage universel pour élire le président du pays.
Dans le cas d'une démission ou autre circonstance spéciale, le vice-président prendra la relève

Que le candidat au poste de la présidence du Québec soit obligatoirement né au Québec et parlant français.

Qu'un député deux ans après son élection, devra dire ou lire à la télévision nationale un rapport sur leurs accomplissements basé sur leurs promesses d'élection après ce rapport création d'un registre d'une durée de 30 jours tenu dans les principale ville ou arrondissements selon le cas pour recueillir les signatures nécessaire pour demander une nouvelle élection et le nombre de signatures requis serait de 50 % des électeurs inscrit lors des élections précédentes. Le député sortant à le droit de se représenter.

Seulement les personnes nées au Québec et de langue française peuvent poser leur candidature au postes de président d'institutions publique et para-publique gérant des fonds provenant de cotisants québécois. I.E la caisse de dépôt de placement (bas de laine des québécois) ainsi que ses filiales prêteuses exemple la SGF.

Que l'environnement soit un perpétuel combat et soit partenaire de tout projets.

Que le président du pays du Québec fasse un discours à la télévision nationale au moins une fois par année.

Qu'une élection présidentielle se fasse au suffrage universel

Qu'un mandat présidentiel soit de 7 ans au maximum

Que le français soit la seule langue du pays

Que l'éducation soit obligatoire et universelle jusqu'à l'âge de 18 ans

Que toutes les polyvalentes, Cégeps et universités se dotent d'un centre de recherches scientifiques, tout en respectant l'environnement.

Que toute personne en sol québécois soit libre de pratiquer la religion de son choix, mais la sécurité et l'environnement priment.

Si un député québécois ne finit pas son terme, que celui qui est arrivé deuxième soit élu automatiquement pour le finir, s'il n'est pas du même parti que celui au pouvoir, à moins qu'il ne reste plus de six mois avant la fin du terme.

Que toute prime de départ soit réduite à une semaine de travail par année pour toute personne occupant un poste dans la fonction publique et deux semaines pour les cadres; ainsi que les bonis au rendement soient abolis.



Logement

En étant rendu à un faible taux de revenu, vous n'avez pas assez d'argent pour payer toutes les factures, exemple: nourriture, médicaments, habillement, logement, téléphone, électricité, câble, chauffage, paiements de toutes sortes.

Vous supprimez des commodités, vous en êtes rendus à faire des choix entre santé, nourriture, loyer et électricité. Vous dites la santé et la nourriture, et s'il m'en reste ce sera l'électricité et le loyer. Faute de moyens et que vous ne pouvez pas vous louer un loyer, encore moins un adéquat. L'office municipale locale vous enverra dans les classes du motel polyvalente.

Un loyer impayé résulte à une plainte à la Régie du logement déposée par votre propriétaire. Votre propriétaire n'a pas le choix, il doit suivre la loi, il a des fixes à payer qui lui sont imposés sous peine d'amende, de liens sur sa propriété, d'intérêts ou confiscation.

Exemple de fixes: taxes municipales, scolaires, rénovations obligatoires, hypothèque, location de terrain, etc.

Un loyer impayé donne gain de cause automatiquement au propriétaire, et entraîne inévitablement la résiliation du bail et une éviction du dit logement.

La Régie du logement met sur le net les noms des gens qui ont eu un jugement rendu contre eux. Nous propriétaire de logements qui avons accès à l'internet, pouvons consulter cette liste. Si vous, locataires, votre nom apparaît sur cette liste, les chances de louer le logement désiré sont très minimes. Toutes les excuses pour ne pas vous louer seront au menu: couleur, race, religion, enfants, nombre de personnes, sexe, etc.

On dirait que Québec, la Régie du logement, les maires des villes concernées, le F.R.A.P.U., etc., sont de connivence avec le fédéral qui est à l'origine de toutes les étapes qui ont débouché sur ce qu'on appelle la crise du logement que nos semblables subissent, et à qui demain sera le tour, qui c'est? Nous? Chose certaine, ce sera nos semblables.

Voici les dires d'une personne venant hors du Québec et vivant en terre québécoise: "Quand j'ai de la M... à donner à un québécois francophone, j'engage un autre francophone, et il fait bien l'ouvrage." N'espérons pas, dans le futur, de la part de notre conquérant fédéral un sort digne d'un peuple souverain.

Notre place est là, c'est à nous de la prendre sans en demander la permission à qui que ce soit.

Les petits propriétaires et bien d'autres ne louent plus, préférant laisser vides leurs logements et ils ne s'inscrivent plus comme propriétaires-locataires. Ceci a des conséquences sur le parc locatif, celui-ci sera revu à la baisse. Si votre nom apparaît sur la page de la Régie du logement sur le net, il y a de grosses chances que personne ne vous louera de logement.

Les propriétaires utiliseront toutes les excuses imaginables pour ne pas vous louer. Il y a une limite à ce que les locataires peuvent payer. Le fédéral est fier de voir la discorde entre les locataires et les propriétaires, quand c'est lui qui est le principal artisan de cette situation.

Solution

1- Des frais de \$25.00 minimum pour un 4 1/2 pour l'évaluation de logement et \$5.00 minimum en plus par pièces additionnelles; l'évaluation sera bonne pour un an seulement à partir de la date de la signature du bail, ou de la date du début de l'occupation du logement.

L'évaluation sera obligatoire pour toute personne sur la sécurité du revenu, et facultative pour toute personne qui loue pour des fins familiales.

Cette évaluation a pour but d'éliminer les logements insalubres, inconfortables, au coût de chauffage exorbitant, etc, communément appelés tape-l'oeil.

Ce règlement de loi ferait après évaluation qu'un écrit serait immédiatement envoyé au propriétaire concerné, en l'informant que le logement en question a été évalué à un certain montant et que c'est irrévocable et final. Avec deux pièces d'identité et une signature à la régie, vous aurez le montant de l'évaluation et la différence entre le montant établi par l'évaluation et le bail, vous serez libre de déposer une plainte contre votre locataire, s'il y a lieu.

Le but visé serait:

Contrôler à un niveau respectable le pourcentage de mauvais propriétaires.
Contrôler à un niveau respectable les mauvais locataires.
Rehausser le blason des bon locataires et des bons propriétaires.
Stimuler l'achat et la construction de nouveaux logements par des futurs propriétaires.
Contourner la loi injuste venant de l'extérieur du Québec (fédéral).
Rentrées de fonds plus assurées pour les municipalités et commissions scolaires: taxes.

2- LE DROIT D'ACCÈS À LA PROPRIÉTÉ

1er: Qu'un formulaire de 8 1/2 x 11 soit mis en disponibilité par le gouvernement pour tous les gens qui voudrait avoir la chance (ex.: Loterie 6/49) d'avoir une mise de fonds préautorisée officielle dans le but de s'acheter une maison uni-familiale, advenant que leur demande soit retenue, exemple: tirage qui ferait que les 1 000 premiers dans une M.R.C. ou autre aient une mise de fonds pré-autorisée officielle jusqu'à concurrence de 2 ans d'allocation familiale, crédit d'impôt ou autre, retenus d'un enfant ou plus selon le

demandeur, de 5 000\$ maximum pour mise de fonds. La retenue se fera à partir de la signature du contrat de vente chez le notaire.

2^e: Que le vendeur reste en deuxième hypothèque pour 30% de la vente.

3^e: Que l'institution financière prête en 1^{ère} hypothèque à une personne sur la sécurité du revenu, ou sur le chômage.

4^e: Que le gouvernement endosse les prêts, mais que les paiements de capital et intérêts de la 1^{ère} hypothèque ne soient pas plus que 50% du loyer actuel de l'acheteur impliqué, et pas de travaux majeurs à effectuer sur la maison (bâtiment principal).

5^e: Pour que le prix des maisons ne soit pas influencé par ces mesures, que le nombre de mises de fonds pré-autorisées officielles soit limité. Que la taxe de bienvenue dans les municipalités soit annulée pour ce programme. Que l'âge du bâtiment (maison) ne dépasse pas 15 ans ou qu'une rénovation majeure ait été effectuée dans les 5 dernières années, en incluant tout genre de maisons (mobile, modulaire, préfabriquée, pièces sur pièces, maison conventionnelle, etc.



Éducation

Compte tenu que nous payons vos salaires et dédommagements, etc. et que vous siégez dans notre Assemblée Nationale et que nous défrayons les coûts de chauffage, d'éclairage et de rénovations de l'édifice parlementaire, il nous appartient le droit et privilège de vous suggérer fortement une démarche à suivre:

Qu'un montant en crédit d'impôt minimum de 200 \$ par enfant annuellement soit accordé à tous les parents, mono parentaux ou pas, ainsi qu'à toutes les personnes qui ont émigré au Québec qui ont obtenu leur citoyenneté québécoise ou le statut de résident permanent. Et ceci jusqu'à la fin du secondaire 5, et qu'un chèque de 500 \$ par étudiant soit émis une fois les études secondaires complétées avec diplôme de réussite. Cette mesure s'appliquerait autant dans le secteur d'enseignement public que le secteur privé reconnu.

Que 500 \$ de crédit d'impôt par année, par étudiant, soit accordé aux parents d'enfant qui fréquente le C.E.G.E.P. ou tout autres maison d'enseignement de niveau collégial reconnu par le ministère. À l'obtention de son diplôme d'études collégiales les parents de l'étudiant en question recevront un montant de 1000.00 \$.

Que 1000.00 \$ de crédit d'impôt par année soit accordé aux parents d'étudiants fréquentant l'Université en sol québécois. Un étudiant terminant ses études avec l'obtention du certificat, du bac, de la maîtrise ou du doctorat verra ses dettes d'études (100 % du capital et des intérêts) radiées sur un période de cinq ans conditionnel à ce que le diplômé travaille un minimum de cinq ans consécutifs dans son domaine d'étude au Québec dans un délais de six mois après la fin de ses études. La radiation se fera annuellement au prorata des jours travaillés jusqu'à la radiation complète. Dans le cas d'une personne qui travaillerait dans un autre domaine que celui de ses études, le montant de la radiation serait réduit à 50% .

Qu'une bourse d'études sous forme de logement basée sur le revenu familial pour toute personne résidant dans les régions, et immigrants autorisés inclus. Qu'une bourse d'études sous forme de transport et d'effets scolaires basée sur le revenu familial pour toute personne défavorisée, et immigrants autorisés inclus.

Pour une personne qui vient de l'extérieur du Québec, que 100% de la facture soit acquittée, mais toutefois si celle ci travaille ici dans son secteur d'études en dedans de six mois, pour une durée de cinq ans et ceci en français, 50% de cette facture sera remboursé et étalé sur une durée de cinq ans.

Ceci est complémentaire à tous les projets de grande envergure nationale mis en chantier, ainsi que la proposition que le ministère de l'éducation soit le seul perceuteur de taxes scolaires et qu'il distribue la somme aux commissions scolaires au prorata des élèves enregistrés auprès d'elles ; vous pouvez voir cette proposition dans le mémoire de 1995 d'André Desnoyers « Dans un

Québec indépendant » déposé auprès de la commission de l'Estrie dans le cadre des consultations sur l'avenir du Québec, ainsi que les bourses incluses. Voir:

<http://www.souverainetelasolution.com/lettres/memsuietsdivers.html#education>

Seul le ministère de l'éducation du Québec sera percepteur de toutes les taxes scolaires et les divisera par prorata d'élèves enregistrés par commission scolaire et enlèvera le chapitre 5 de la loi sur l'instruction publique ainsi que le chapitre qui légitime un ou des parents sans enfants à faire partie de la commission scolaire de leur choix si celle-ci couvre leur territoire.



Famille

Une politique familiale dans un Québec indépendant

Une politique familiale est de mise à l'échelle du Québec. Dans un Québec indépendant, lors de sa première année, le gouvernement en place introduira une politique qui ferait que tout couple, qu'un des deux conjoints pourrait rester à la maison sur une période de deux ans maximum de travail au préalable avec 10% de salaire de la part de l'employeur et plus 10% de l'état. Ainsi le ou la conjointe pourrait à son tour travailler dans sa ligne d'étude.

Il ne faut pas oublier que:

- 1- L'état économiserait sur les garderies.
- 2- Les entreprises ne seraient plus obligées d'avoir des garderies en milieu de travail.
- 3- Un programme d'éducation gratuit serait en place pour les garçons et les filles au début d'un Québec indépendant.

Le but visé

- 1- Un Québec indépendant fort; ce n'est ce que le Québec pays peut faire pour nous, mais bien ce que nous pouvons faire pour notre pays. Il ne faut pas oublier que c'est nous le peuple du Québec qui payons l'éducation, mettons-la à profit.
- 2- Une valeur familiale plus ancrée dans nos moeurs.
- 3- Des générations d'enfants devenus adultes plus heureux, car ils auront grandi sous la bonne garde d'un parent.
- 4- Et bien d'autres avantages sociaux et économiques, et de sensibilisation au civisme.

Que la ministre de la famille introduise une loi familiale concernant les pensions alimentaires.

- 1- Un montant qu'une personne doit verser à son conjoint à titre de pension alimentaire qui a la garde légale de ou des enfants, devrait être calculé sur une base de cinq (5) ans maximum, et que le ministère de la famille en tenant compte des facteurs social, économique t'elle que la capacité de payer, du coup de la vie. Le ministère de famille verserait à toutes les deux (2) semaines au conjoint qui a la garde de(s) l'enfant(s), et une révision automatique après cinq

ans ou une révision spéciale en tout temps avec pièces justificatives. Ceci enlèverait la pression sur les conjoints impliqués et leur donnerait une vie sociale, qui aurait plus de chance d'avoir moins de violence. Les enfants qui sont sujets à la pension n'auront plus de pression et pourrait avoir plus de chance à avoir un comportement normal, compte tenu qu'ils (les enfants) peuvent voir plus souvent le père et mère avec un sourire. Il ne faut pas oublier que les enfants ont besoin de toute l'affection et de compréhension, que l'harmonie peut apporter et les enfants ne resteront pas toujours des enfants et un jour, nous dépendrons et auront besoin d'eux pour nous soutenir dans nos vieux jours. Et en terminant, ils (les enfants) sont pour le gouvernement en place, des futurs payeurs de taxe. Que nous à titre de membre du gouvernement, prenions notre part de responsabilités.

But visé

- 1- Le bien des enfants
- 2- La capacité du conjoint de payer
- 3- La conjoncture sociale



Autochtones

Que le gouvernement décerne une pièce attestant à tous personnes reconnue autochtone qui leurs permettrait d'obtenir un remboursement d'impôt à 100% payer annuellement. Le statut d'autochtone sera reconnu aux individus et non au territoire. Ça sera plus équitable pour les autochtones. Cela évitera des abus pouvant provenir de non-autochtones. Cela évitera tout préjugé envers les autochtones car ils devront payer les différentes taxes et impôts. Que le gouvernement en place introduise une loi bannissant toutes les réserves pour leur donner le statut de municipalité (**Nous ne voulons plus de ghetto**).



Aînés

Compte tenu que nous payons vos salaires et dédommagements, et etc. et que vous siégez dans notre Assemblée Nationale et que nous défrayons les coûts de chauffage, d'éclairage et de rénovations de l'édifice parlementaire, il nous appartient le droit et privilège de vous suggérer fortement une démarche à suivre:

- 1- Dès la première année d'un mandat péquiste, la création d'un service aux aînés qui veulent rester chez eux: voir journal juillet 2005, p. 2.
- 2- Droit à une hypothèque croissante pour se payer des services supplémentaires.
- 3- Expédier le plus tôt possible une lettre aux personnes âgées (retraitées avec pension gouvernementale) pour les assurer qu'il n'y aura pas de délai dans la première année d'un Québec souverain.
- 4- Qu'une soit établie, dès la première année d'un Québec souverain, que l'état prenne en charge nos établissements pour nos personnes âgées, qui sont des trésors nationaux, et des livres vivants et riches d'histoires vécues.
- 5- Qu'une loi, au début de la première année d'un Québec souverain, soit en vigueur qui stipulerait que toute personne recevant une pension de vieillesse du gouvernement ne serait pas imposable.



Emploi

Monorail Trans-Québec de la Gaspésie (New Carlisle) à Gatineau faisant escale à Gaspé, Rimouski, Lévis, Victoriaville, Drummondville, Ste-Hyacinthe, Montréal, Dorval, Laval, Papineauville, Gatineau (Hull), Monorail ou train magnétique de l'aéroport de Mirabel à Montréal (ville), Voitures électriques avec garage pour la vente, la transformation et l'assemblage, Transport aérien d'envergure nationale au Québec,

Autobus électriques de transport en commun pour les villes, Bateaux pour notre marine marchande, Port de mer en eaux profondes dans l'est du Québec jumelé à un monorail de liaison rejoignant l'ouest du Québec au sud de la mer Hudson, Trains de tourisme couvrant toutes les régions du Québec.

Exemple: une municipalité a un projet d'égouts, mais n'a pas l'argent nécessaire, les gens de la municipalité concernée sont avisés. Une réunion des gens a lieu pour la formation d'un comité qui aura le mandat d'ouvrir un compte en fiducie exclusif au projet tout en respectant le temps alloué.

Tout le monde peut contribuer au fond. Tout dépôt sera déduit du revenu imposable à 100% lorsque le projet débutera. Les gens d'après guerre nés avant 1955 pourraient avoir un hypothèque croissante. Une institution financière pourrait tout en tenant compte de la propriété en question, et l'espérance de vie du demandeur, de la somme demandée. Une somme consentie et déposée dans le compte du projet au nom des enfants du parent déposant, sera perçue comme faisant partie de son héritage, mais en cas de non réalisation du projet en date prévue la somme déposée retournera au déposant, en cas de décès la somme sera remis à la succession.

Autres projets: Raffinerie de sucre, électrification des autobus de ville, électrification de nos trains existants, projets dans les municipalités, logements municipaux, créations d'emplois chez nos fermiers.



Tourisme

Il n'est jamais trop tard. Il faut simplement avoir de l'audace, de l'opportunisme, de la détermination que nous jeunes québécois, allons faire preuve pour mener au succès le Québec de demain. C'est qu'il faut travailler intensément pour y arriver, sans

oublier bien sûr de le faire avec plaisir et passion. Il est très facile aujourd'hui pour nous futurs entrepreneurs, en préparant un plan d'affaires bien structuré incluant études et recherches pour réaliser un projet d'envergure, et le déposer pour fin d'études et d'approbation au près du Ministère du Tourisme. Pour les besoins en financement avec l'approbation du Ministère du Tourisme, la Caisse de dépôts et de placements (bas de laine de nous tous peuple du Québec) que nos générations antérieures nous ont laissé à titre d'héritage totalisant plus de \$140 milliards avec ses filiales. Ce fond a été mis spécialement sur pied pour préserver et créer des emplois, etc.

Mais avez-vous penser que ces projets s'inscrivent dans un cadre plus grand que celui que la simple commercialisation, qu'il s'agit là d'une poussée au développement économique et social? Or ces projets deviennent d'autant plus important qu'il nous faut l'appui de toute la société ainsi que l'implication du gouvernement. Il faut voir ces projets comme une solution parmi tant d'autres à long terme pour les régions éloignées ainsi qu'un investissement pour le Québec.

Comme exemple, parlons du Train de tourisme tel qu'inscrit dans le mémoire d'André Desnoyers déposé dans le cadre de la Commission de l'Estrie le 24 février 1995. Ce projet relancerait une région comme la Gaspésie sur le plan démographique et économique, puisque l'exode des jeunes y serait freiné et augmenterait du même coup la population active. Ce train devrait être conçu par des équipes majoritairement universitaires qui étudieraient la fabrication d'un modèle qui utilisera la force électrique pour se propulser. Pour la question de l'emploi, n'est-il pas bénéfique comme projet? Nous serions en mesure d'emmener la population active, vers le 100%, à l'emploi.

Il faut désormais solutionner le problème que nous aurons à faire face avec la population vieillissante qui nécessitera une bonne infrastructure publique pouvant subvenir adéquatement aux besoins futurs. Ces solutions doivent être pensées en terme de projets humains respectant et favorisant les droits, et l'environnement. Pour trouver le dynamisme nécessaire, il ne faut plus d'attarder à la difficulté de la tâche, mais plutôt aux résultats qu'emmèneront de tels projets. Ainsi, nous serons en contrôle de notre destin et ne laisserons pas aux mains de quelques semblants de gestion extérieure. Il nous appartient de faire les choix et les actions qui mèneront le Québec à son succès et sa prospérité.

Compte tenu que nous payons vos salaires et dédommagements, etc. et que vous siégez dans notre Assemblée Nationale et que nous défrayons les coûts de chauffage, d'éclairage et de rénovations de l'édifice parlementaire, il nous appartient le droit et privilège de vous suggérer fortement une démarche à suivre:

- 1- Qu'une loi, dès la première année d'un Québec souverain, oblige le ministère du tourisme à faire une étude sur des visites guidées des églises en sol québécois, surtout les temples catholiques, monastères, seigneuries, et autres habitations historiques.
- 2- Que le ministère du tourisme, dès la première année d'un Québec souverain, se dote d'un plan national de train de tourisme qui sillonnerait toutes les régions du Québec.



Transport

Tout pays qui se respecte, doit avoir un transporteur au service de son peuple. Le Québec est le troisième plus gros constructeur d'avions au monde. La compagnie Bombardier doit réaliser que sans l'aide financière de ses compatriotes québécois (es), elle ne serait pas où elle est aujourd'hui.

Pour ressusciter Québec Air, cela prendrait un minimum de deux avions de ligne internationale et plus petit pour des lignes intérieures. La compagnie Bombardier, en guise de remerciement au peuple québécois pour son aide financière, devrait donner à Québec Air un avion de ligne internationale et un prix réduit pour l'autre, ainsi que pour les lignes intérieures.

Prenons avis qu'un don d'un avion récent (nouveau modèle) est déductible d'impôts, sans compter la publicité pour le fabricant ainsi que plusieurs emplois seront créés chez nous.

Train à sustentation magnétique

Tout comme Shanghai, le Québec en l'année 2003 aurait dû prendre livraison d'un train à sustentation magnétique destiné pour être en service entre l'aéroport Mirabel et Montréal (ville).

Ce train n'aurait pas été un luxe mais bien une nécessité.

Redonnons à l'aéroport Mirabel sa dignité pour le but qu'elle a été construit. Rappelons-nous des gens expropriés de leurs terres, les gens du village ainsi que la paroisse de St-Scholastique obligés de faire leurs adieux et s'expatrier dans d'autres lieux; que de souvenirs à oublier à ces gens. Que penser des bailleurs de fonds qui sont les contribuables (peuple du Québec).

Aujourd'hui les québécois qui voyagent à l'étranger par affaires ou autres, sont obligés de franchir des ponts encombrés aux heures de pointe, ainsi que la ville, tout cela pour se rendre au seul aéroport international du Québec, du nom de Dorval, et aujourd'hui du nom de Pierre Elliot Trudeau, malgré tous les opposants au changement de nom, dont moi André Desnoyers, avec plusieurs bonnes raisons.

Un train à sustentation magnétique aux caractéristiques de prendre la vitesse de croisière sur une courte distance, fonctionne avec un champ magnétique alimenté à l'électricité sans pollution et très bon pour l'environnement.

Ce train magnétique ou un monorail entre Mirabel et le centre ville de Montréal, finit et mis en opération avant la fin du premier mandat d'un Québec indépendant.

Voiture électrique

Voici le portrait d'une voiture électrique à 100% que le Pdg d'Hydro Québec M Vandal, ami de Jean Charest, a reçu du consortium Hydro Québec et Dassault en juin 2007. On peut lire dans un grand quotidien du 2 mars 2007, soit trois mois avant que le P.D.G. d'Hydro-Québec en reçoive une en cadeau et que la poste française eut commencée à livrer le courrier avec ce véhicule que la voiture serait une 4 places de l'allure de la Jetta et qu'elle se vendrait

Cette voiture à 100% électrique, est munie d'un moteur le plus performant au monde et développé chez-nous au Québec au coût de plus de \$230 millions venus de nos taxes.

On pouvait lire dans un grand quotidien quand Vandal, Pdg d'Hydro Québec, a reçu le véhicule en juin 2007, que le gouvernement Charest cherchait un fabricant et ne savait pas le prix de vente.

Aujourd'hui nous voyons l'argent de nos taxes et impôts dépensés à des fins publicitaires pour le développement d'un moteur électrique pour véhicule.

Commençons par celui que nous avons développé ici au Québec et payé au coût de plus de \$230 millions.

Solution au pont Champlain: monorail Montréal-Longueuil

Un monorail qui enjamberait le fleuve St-Laurent de la route 20 de Longueuil à l'île de Montréal, à l'est à la hauteur du tunnel Louis-Hippolite-La-Fontaine avec terrain de stationnement aux deux extrémités, incluant un transport adéquat.

Ce projet, en plus de désengorger le centre ville de Montréal, respecterait l'environnement, donnerait de l'emploi sur la construction, mettrait à profit notre invention: le moteur roue (bon pour le bixi et la voiture électrique), ainsi bon pour un futur projet de station de métro dans l'est, et un futur raccordement avec un trans-Québec. Ce projet allégerait le flot de véhicules sur nos ponts. La vie de ces ponts serait prolongée, donc moins d'embouteillage aux heures de pointe. Les ponts seront plus sécuritaires car moins d'achalandage, moins de réparations à effectuer, moins à payer. Mais le plus important pour nous, c'est la sécurité ainsi que notre marque dans le monde de l'innovation.

Un Monorail de liaison

Un monorail électrique de marchandises qui ferait la liaison de l'est du Québec (port de mer en eaux profondes) au mini port sur la côte ouest du Québec (Mer Hudson).

Ce monorail transporterait la potasse, des céréales, du charbon et diverses marchandises du Manitoba, de Saskatchewan, de l'Alberta, de la Colombie Britannique ainsi que de la marchandise des autres pays de l'autre côté de l'océan Pacifique.

Ce projet de monorail électrique avec nos navires minimiserait tout déversement de cargaisons de tous les bateaux venant de l'est empruntant le détroit de la Mer Hudson au nord du Québec et descendraient dans la Mer d'Hudson jusqu'au port du Manitoba au nord-est de Churchill Falls, ainsi que les navires venant de l'ouest empruntant le passage du nord.

Il ne faut pas oublier que Québec a plus de 1000 km de côte qui font face à la Mer Hudson ainsi que plusieurs milliers d'autres km de côte à l'est du Québec qui font face à l'Atlantique. Il y a plus de 3000 km de côtes au Québec, il faut les protéger !

Montage financier

Desjardins est une entreprise financière gigantesque, c'est le résultat d'une solidarité québécoise qui dure depuis 1901. C'est une contribution précieuse au développement du Québec. C'est une réussite québécoise dont nous devrions être fiers.

Les syndicats: la FTQ avec le fond de solidarité a aujourd'hui un actif de plus de \$100 millions, les Rér la FTQ constituent la principale rentrée de fonds. La CSN va dans le même sens aujourd'hui mais nous n'entendons moins parler d'elle compte tenu qu'elle a débuté tout dernièrement. Les Caisses de retraites ci Les fonds mutuels on 1996 totalisaient plus de 250 sociétés. Leurs succursales implantées au Québec ont déporté plus de \$200 milliards d'économie québécoise. Le peuple du Québec: proposition sur l'évaluation basée sur 4 ans plus une année d'options telle écrite dans le mémoire d'André Desnoyers déposé le 24 février 1995 dans le cadre de la Commission de l'Estric.

Nous du peuple québécois sommes capables de très grandes choses, ensembles à force de courage, de détermination et de persévérance rien d'impossible. Il n'y a pas de limites à ce que nous pouvons accomplir, il faut commencer les idées viendront bien.

Un projet gouvernemental qui est un moteur de l'économie et qui a un impact social avec des rentrées de tond dans les coffres du gouvernement de 2-3-4 fois basé sur son coût d'exploitation. sans compter les bienfaits rendus au peuple, les administrateurs peuvent se permettre un déficit calculé et respectable maximum 10% de son coût d'exploitation.



Démocratie

Transparence et démocratie directe

Partons du principe que le futur député a le désir sincère de servir sa communauté et de représenter ses aspirations à l'assemblée nationale. Dans la réalité, s'il est élu, il sera au pouvoir ou dans l'opposition.

S'il est au pouvoir, il devra suivre la ligne du parti, si non, il devra participer aux diverses stratégies de l'opposition pour critiquer efficacement les actions du gouvernement. Dans tous les cas, la liberté d'actions de ce député est sérieusement limitée sinon handicapée. Que fait-on de la représentativité de député? Est-il condamné à n'être que la marionnette d'un parti? Doit-on attendre 4 ans avant de sanctionner le travail de notre représentant? Et si on demandait des comptes à notre député?

Lors de la campagne électorale, le futur élu prend des engagements personnels et partisans. Il prend le pouls des problèmes de sa circonscription, les identifie et s'engage à apporter sa contribution à la solution de ces problèmes. Il peut définir les moyens généraux qu'il entend utiliser ou adhérer à la démarche proposée par son parti. Dans tous les cas on convient d'appeler tout cela "un programme électoral".

Or la mémoire étant une faculté qui oublie et l'électeur étant lui aussi passablement oublieux, "le programme" passe rapidement aux oubliettes de l'histoire.

Et si on fixait une échéance de mi-mandat à tous les députés. Lors de ce moment, notre représentant devrait déposer et exposer son bilan de mi-mandat. Il devrait rappeler tous les éléments de son programme de campagne, de même que les problèmes identifiés dans le comté et faire rapport des gestes et actions posés pour faire avancer tous les dossiers! Lors d'une tournée de rencontres planifiées, le député rapporterait l'état d'avancement des divers dossiers qu'il s'était engagé à supporter ou à réaliser.

Ce serait un moment d'échanges fructueux entre l'électeur et son représentant, et donc un moment privilégié de démocratie directe. Les résultats de ces rencontres seraient publicisés par les journaux et ainsi portés à la connaissance du plus grand nombre.

Comme le député est censé représenter les électeurs d'une circonscription, c'est à eux qu'il doit allégeance! Ce faisant, il deviendra difficile pour un parti d'ignorer intentionnellement ou non l'électorat une fois au pouvoir. Si à mi-mandat le bilan est négatif ou positif, il appartiendra aux citoyens de commencer à prévoir l'issue du prochain scrutin.

Et de plus les "promesses électorales" risquent d'être plus réalistes et réalisables, car personne n'a le goût d'avoir l'air d'un incapable devant ses électeurs.
Comment réaliser ce projet?

Tout simplement en demandant à chacun des candidats de prendre cet engagement s'il est élu! Il ne peut décemment dire "non"!

C'est exactement ce que les personnes des comtés où le parti libéral a été élu, ont fait. Exemple de loup: le coût que le parti libéral du Québec a fait payé aux payeurs de taxes, et résidents du Québec. Selon le directeur des élections, il y en a coûté pour traduire en justice le parti libéral dans l'affaire des achats de vote dans le comté d'Anjou, où des gens ont voté 24 fois, dans doute en prenant le nom des gens inscrits sur la liste électorale qui n'ont exercé leur droit de vote. Cette moquerie de la démocratie par le parti libéral nous a coûté une facture juridique de \$290,377.14 + 50% de leurs dépenses électorales pour avoir arrivé premier, + 50% des dépenses électorales du deuxième, pour un total de plus ou moins de \$350,000.00.

Un autre coût que les payeurs de taxes du Québec ont défrayé dû à la fraude du parti libéral à l'élection de 1998: selon la loi électorale, article 130, il est écrit: qu'un comté ne peut resté vacant plus de six mois. Le comté d'Anjou a été en élection partielle, et les Québécois ont mis encore la main dans leurs poches. Le parti libéral du Québec n'a laissé aucun québécois indifférent, tous les payeurs de taxes du Québec paient pour la moquerie qu'il a fait de notre démocratie. Les québécois ont payé plus ou moins \$100,000.00 en 1998 + \$290,377.14 relié directement à la fraude à l'élection générale dans le comté d'Anjou par le parti libéral du Québec pour un total de \$390,397.14.

Selon la loi électorale no. 457, il est écrit: le bureau du directeur du DGE doit rembourser 50% des dépenses électorales acquittées au candidat qui est arrivé premier, deuxième avec 15% et plus. Les payeurs de taxes du Québec vont aussi payé 50% des dépenses électorales, ainsi que le coût des gens dans les bureaux de scrutin, représentants, secrétaires, scrutateurs, emplacements des bureaux de scrutin, de révision, livreurs de listes électorales, livreurs de cartes de rappel, recenseurs, représentant du scrutin et ses aides, son emplacement et son matériel de travail. Le directeur de scrutin est payé plus de \$32.70 de l'heure.

Exemple de personnes qui ne vont pas voté pour les raisons suivantes: religion, ne croit pas à la démocratie, l'indifférence, ne veulent plus rien savoir, des gens qui disent que leur vote ne vaut pas grand chose, je vais voter lors d'un référendum seulement, plus ça change plus c'est pareil, etc. Mais toutes ces gens ont contribué inconsciemment à faciliter le travail du parti libéral du Québec de faire notre démocratie une risée, et par le biais de leur indifférence à faire payer par tous les payeurs de taxes le coût direct de cette fraude.

Suggestions

Écrire au premier ministre du Québec,

Un ajout à l'article de la loi électorale no. 130.

Que le candidat qui est arrivé au 2e rang ou autre avec plus de votes dans le comté où l'entrave à la démocratie s'est produite, soit proclamé élu et ceci jusqu'à une élection générale ou à sa démission et ceci rétroactivement jusqu'à l'élection générale de 1998 inclusivement.

Qu'un candidat élu dans un comté qui démissionne de son poste de député, que le candidat qui est arrivé deuxième soit proclamé élu automatiquement, à moins que ce soit 6 mois avant le mandat du peuple, en cas de décès ou qu'il soit dans l'impossibilité d'occuper ses fonctions.

Gouvernement au pouvoir

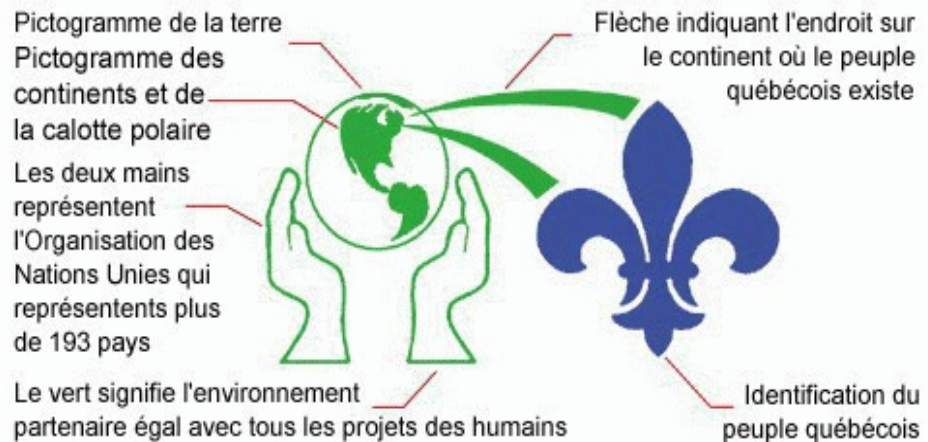
Si un gouvernement minoritaire au pouvoir a plus de 50% de taux d'insatisfaction du public qu'il représente après deux ans aux commandes du parlement québécois, le Lieutenant Gouverneur du Québec sera obligé de demander au Chef de l'opposition officielle de former un nouveau gouvernement dans les 30 jours de la date de la demande. Ceci serait sans élections et pour un mandat de quatre ans plus une année d'option.

Conditions: En dedans de 30 jours de la date de demande du Lieutenant Gouverneur de former un nouveau gouvernement. s'il n'a pas obtenu une réponse à sa demande, les québécois iront aux urnes pour former un nouveau gouvernement dans la date limite de la loi d'un scrutin à la fin du 30 jours.

Buts visés: démocratie plus saine, moins d'argent dépensé pour les élections et plus d'argent consacré à la dette et au social, à l'environnement, l'éducation, la famille, le logement, l'emploi, la recherche et le développement. Gilles Breton, Cowansville, Québec



Environnement



Banque de l'environnement



Pollueurs payeurs: banque mondiale de l'environnement et de la pauvreté

Tous les pays souverains ou pas, devraient faire partie de cette banque qui aurait son siège social dans la ville de Québec, au Québec. Les règlements se liraient comme suit: Tout pays membre ou pas, devrait verser un montant pour chaque tonne de polluants incluant les déchets industriels et domestiques vendus d'un pays à un autre.

La banque serait munie d'un plafond de tonnes de pollution et d'une barre de minimum, soit 50% de son maximum, ce serait mis à jour à tous les ans sur une moyenne annuelle de pollution, mais

toutefois la barre du maximum ne devrait pas excéder la précédente. Si un pays dépasse la barre maximale, il devra payer trois fois le prix de la tonne et les pays qui sont sous la barre minimum, seront payés de la différence par la banque.

Le surplus annuel de la banque, après toutes les dépenses déduites, le reste sera versé en médicaments et en denrées à un pays pauvre, en crise ou victime d'une épidémie.

Que le mandat de la nouvelle coalition soit la lutte contre la faim et pour la répartition de la richesse et du savoir dans le monde. Le but de cette coalition serait en partie pour faire la paix et pour nourrir tous les ventres du monde sans distinction pour que plus jamais aucune personne ne se couche le ventre vide et ensuite répartir la richesse et le savoir. Comment faire pour se mettre quelque chose dans son ventre, quand le cerveau n'a pas le savoir et est sans outils de travail pour accomplir les tâches pour devenir libre et autonome.

Qu'aucune personne sur terre ne meurt prématurément par la violence, la guerre ou la chute d'une bombe, mais de vieillesse ou de cause naturelle. N'oublions pas que la violence comporte deux ingrédients principaux: l'ignorance et l'indifférence.

Advenant la disparition définitive de la faim, et le l'accomplissement de la répartition de la richesse et du savoir, il y aura de moins en moins d'atrocités, elles seront choses du passé

Avant toute aide ces pays acceptent de contribuer à la banque mondiale de l'environnement et de la pauvreté. La ville de Québec, qui abritera le siège social de la banque mondiale de l'environnement et de la pauvreté, est la plus vieille ville et la seule fortifiée des Amériques, et il ne faut pas oublier qu'en 1941 le maire de la ville de Québec était dans la course avec le maire de la ville de New York É.U. pour l'obtention du siège social des Nations Unies. On s'appellera qu'Adolph Hitler défia le prédécesseur des Nations Unies, qui avait dit de ne pas attaquer la Pologne, et que George W Bush a fait de même avec les Nations Unies quand elles ont dit de ne pas attaquer l'Iraq. Il a fait fit des recommandations des Nations Unies et il a attaqué sous prétexte que ce pays avait des armes à destructions massives.

En contrepartie la ville de Québec au Québec, est neutre, écologique et son pays pacifique.

Ne soyons pas les sauveurs des pollueurs.

Dans un article parue dans un grand quotidien on y mentionnait que l'Alberta sera épargnée du plan vert (pâle) de Stephen Harper.

Nous les québécois croyons que la Bourse du Carbone était seulement un droit pour que les pollueurs continuent de polluer en achetant des tonnages à des pays qui ne polluent pas, rien à voir avec l'accord de Kyoto qui veut baisser les gaz à effet de serre.

En contrepartie, le Québec peut rencontrer les recommandations de l'accord de Kyoto, en toute aise, ce qui n'est pas le cas de l'Alberta, que les québécois ont sorti du marasme financier en 1905, et à nouveau en 1981 en finissant plusieurs de ses édifices en construction, toujours par l'intermédiaire des fédéraux, qui ont leur siège social à Ottawa. Les québécois et québécoises payent capital plus intérêts de l'argent emprunté qui a été majoritairement investi dans les sables

bitumineux de l'Alberta. Comme l'adage dit: le présent et l'avenir sont du passé modifié.

Les québécois et québécoises vont payer une prime pour tout achat d'appareils électriques tels que: poêle, laveuse, sècheuse, réfrigérateur, etc., pour venir en aide à l'Alberta aux prises avec la pollution générée en partie par l'extraction du pétrole de ses sables.

Les québécois et québécoises ont payé, par l'intermédiaire d'Hydro Québec leur société d'état, 100% de la facture de recherches et de la fabrication du moteur-roue et de sa voiture. L'Alberta et Ottawa étaient absents.

René Lévesque, premier président du PQ et premier ministre du Québec de 1976 à 1985, avait enlevé la taxe sur les appareils ménagers pour générer et protéger nos emplois. Les membres et le représentant de cette confédération se foutent de nous comme toujours.

Ne soyons les sauveurs des pollueurs.

Sortons de l'emprise de cette confédération par un vote dans notre Assemblée Nationale, et ceci au plus tôt.

Port de mer à l'ouest du Québec

C'est inacceptable, le parti Libéral et son chef Jean Charest se foutent éperdument de nous et de ce que mère nature peut nous infliger. Un port de mer en eaux profondes à l'ouest du Québec laisse sous-entendre que les bateaux venus de l'Europe de l'autre côté de l'océan Atlantique vont passer au nord du Québec et descendre dans la mer Hudson et aller au port de mer en eaux profondes à

l'ouest du Québec, et va la s au le Manitoba faire (pas ce n'est pas l'environnement ses dires, ils éperdument, l'argent qui lui et la servir le nt fédéral.

Avec un en eaux l'ouest du comme Charest et les 3 milles



l'ouest du le Québec transporter marchandise Manitoba. et va se laisser très fûté) et logique et ment, dans s'en foutent il n'y a que compte pour volonté de gouverneme

port de mer profondes à Québec, précise Jean ses libéraux, de côtes du



Québec ne seraient pas environnementalement protégées. Les bateaux venant de l'Europe avec une cargaison destinée au Canada ou de l'autre côté du Pacifique, passeront par le détroit de la mer Hudson, descendront dans la mer Hudson pour faire escale à Churchill au Manitoba. Donc un port de mer en eaux profondes à l'ouest du Québec, en plus d'isoler le Québec, sera un éléphant blanc .

Un port en eaux profondes dans l'est du Québec, au nord du Labrador, avec un monorail qui ferait la liaison entre l'est et l'ouest, avec un mini port à l'ouest comme terminal, serait plus logique au point de vue de l'environnement (côtes du Québec protégées), investissement plus rentable et le Québec ne sera pas isolé.

Mère Nature, les sinistrés, la politique

Les gens du Québec (sinistrés de l'inondation) subissent les foudres de Mère Nature, plus précisément les gens des municipalités tout au long de la rivière Richelieu et aux alentours du lac Champlain, soit 20 municipalités au 6 mai 2011.

Les sinistrés se demandent pourquoi le gouvernement du Québec n'a pas envoyé d'aide plus tôt (l'armée).

Le chef du gouvernement du Québec, qui représente un parti fédéraliste, est lui-même un pantin du gouvernement fédéral, il attend son OK. Mais les sinistrés du Québec étaient pour lui une priorité numéro 2, la priorité numéro 1 étant sa réélection.

La Mère Nature ne dépend de personne, encore moins des politiciens. Les sinistrés peuvent se compter chanceux que l'élection prenait fin le 2 mai au soir.

Les sinistrés auraient eu besoin d'aide il y a 2 semaines et même avant, mais les politiciens fédéraux étaient en élection. Pour Harper, le chef des conservateurs, l'environnement est loin de ses soucis, il aime mieux en profiter pour faire de la propagande fédéraliste sur le dos des sinistrés en envoyant l'armée arborant le drapeau du Canada. Les sinistrés se foutent de tout cela, tout ce qu'ils veulent: « du secours et protéger leurs biens ».

La politique est loin dans leurs pensées et avec raison, mais pas pour Harper, car c'est \$50 milliards et plus que les gens du Québec envoient annuellement à Ottawa et Ottawa vient chercher un autre \$50 milliards en points d'impôts chaque année.

Quand Mère Nature prend sa place, elle ne dit pas quand elle va commencer, ce qu'elle fera, ni le temps qu'elle prendra. Elle n'épargne personne sur son chemin peu importe son état de santé ou son allégeance politique.

Il faut respecter Mère Nature, les sinistrés de l'inondation de 2011 en savent quelque chose. Le politicien au pouvoir aurait dû appeler l'armée pour venir en aide aux sinistrés aux prises avec cette chère Mère Nature.

Harper se présente comme un sauveur, si l'on se fie à sa publicité. Mais Mère Nature et les sinistrés s'en foutent royalement. Ceux-ci voulaient, depuis le début, de l'aide et de la protection. Les sinistrés avant la politique, respectons Mère Nature, elle a une arme redoutable: l'environnement.



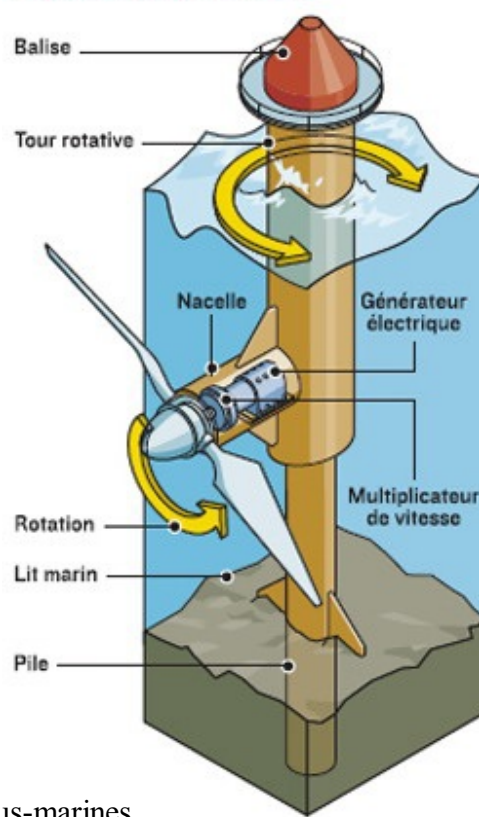
Économie

Le conquérant nous a tenu en ignorance politique et économique pour plus de 250 ans. Entre 1986 et 1996, plus de 200 milliards de dollars de notre économie ont été placés en prétexte d'un rendement incertain. Ils investissent dans d'autres contrées, vers d'autres provinces, vers les États-Unis, vers l'Asie, et l'Europe. Pourtant il y a plus de 8 millions de personnes dans les États-Unis d'Amérique qui n'ont pas d'assurance-santé, "C'est pas un luxe d'être en santé". La maladie n'a pas de préjugés, elle frappe riches ou pauvres. L'Europe a aussi sa part de pauvres. L'Asie qui détient le nombre absolu, qui ne respecte le droit de la personne, qui fait travailler les enfants 10, 12 heures par jour, 6 jours par semaines, qui prive les gens de leur meilleures années de leurs vies, soit entre 15 et 25 ans (filles et femmes), qui prive le droit le plus fondamental aux femmes d'avoir un enfant sous la menace du congédiement. Ces mêmes gestionnaires de nos épargnes nous reprochent de ne pas avoir de projets entables.



En faisant de l'électricité avec des éoliennes aériennes ou sous-marines

L'« éolienne » sous-marine





et d'autres technologies telles que: barrages, gravité, marées montantes et descendantes, courants d'eaux, etc.



Monorail Trans-Québec de la Gaspésie (New Carlisle) à Gatineau faisant escale à Gaspé, Rimouski, Lévis, Victoriaville, Drummondville, Ste-Hyacinthe, Montréal, Dorval, Laval, Papineauville, Gatineau (Hull), Monorail ou train magnétique de

l'aéroport de Mirabel à Montréal (ville), Voitures électriques,

- Train de tourisme dans les régions (électrique).
- Électrifier nos trains existants.

Ceci nous rendrait plus autonome et moins dépendant des énergies fossiles venant de l'extérieur du Québec, et nous amènerait vers un essor économique sans précédent.

Indépendance économique

Dans la confédération, les québécois resteront les plus imposés et taxés, mais tout peut changer en devenant souverain.

Toutes les iniquités et les dettes des autres seront choses du passé. Les québécois seraient seuls maîtres de leur destin, de la réglementation de leurs biens, etc. sur leur territoire comme à leur bon vouloir.

- Tout revenu découlant de la taxe d'accise restera au Québec, comme exemple: taxe fédérale sur tout objet importé avant l'imposition de la TPS et de la TVQ; présentement 100% de celle-ci va à l'extérieur du Québec.
- * Taxe sur les Produits et Services (TPS) restera à 100% au Québec.

- * L'impôt fédéral, perçu sur le territoire Québécois, restera à 100% dans les coffres du Québec pour être redistribué dans les différents services, tels que la santé, l'éducation, l'environnement, l'emploi, le logement, etc.

Dans un Québec souverain, Québec contrôlera à 100% la balance commerciale, qui est présentement sous l'autorité d'intérêts étrangers. Les balances commerciales sont détenues par des pays souverains seulement. Celles-ci n'existent pas entre les provinces canadiennes.

- Le contrôle en totalité de notre économie, exemple: le transfert par le fédéral de nos impôts et taxes (péréquation) selon sa volonté toute discriminatoire envers nous, en se basant sur ses propres visions de l'équité monétaire nationale sans possibilité de discuter ses décisions, la peine encourue sera des coupures sur le transfert d'argent québécois (péréquation) qui est composé de nos économies soutirées par le fédéral.
- Enfin nous, les Québécois et Québécoises, détiendrons notre ligne de crédit jusqu'alors détenue par des gens hors Québec, nous payons le capital-intérêts de l'argent emprunté par ces gens, qui investissaient hors Québec; ce qui créait des emplois et des services à d'autres citoyens.
- Fin des coûts astronomiques occasionnés par le paiement des salaires des députés fédéraux de 75 comtés, ainsi que leurs avantages sociaux, tels que: transport, articles de bureau, soins médicaux, compte de dépenses, abonnements multiples, et immunité diplomatique, etc.

Lors de l'élection qui portera le Parti Québécois au pouvoir dans l'année de son premier mandat, la loi faisant en sorte que le premier 1 000 \$ n'est pas imposable.

Que le Parti Québécois introduise une loi qui fera en sorte qu'un pourcentage maximum de 50 % de déductions d'impôt de leur don ou déduction de salaire pour la première année pour toute personne participant au sauvetage de son entreprise.

Le Parti Québécois se dote d'une loi en deux points :

1. Toutes les compagnies ayant reçu une ou des subventions s'établissent, s'agrandissent, rénovent, créent de l'emploi, modernisation.

2. Le gouvernement prendra des garanties sur la propriété et les bâtiments qui s'y trouvent. Le gouvernement pourrait avoir l'option d'acheter la dite compagnie lorsque celle-ci après deux ans de sa faillite, sa fermeture, lorsqu'elle quitte les lieux ou qu'elle cesse sa production, au prix de l'évaluation municipale moins les montants accordés lors de la subvention reçue.

Que l'on enlève les taxes de vente sur certains secteurs considérés comme mous tels les secteurs du vêtement, de la chaussure, du meuble, appareils ménagers (comme il existait avant la réforme des libéraux) et qu'on enlève aussi la taxe sur les services.

Relance économique par les travailleurs de la construction 25 % de salaire en moins. Avec l'aide du gouvernement qui prêterait sans intérêt, pour un temps limité, à toute municipalité qui ferait

un projet sur son territoire. La réduction de salaire affecterait le dû d'union, impôt et toutes autres déductions, mais pas les bénéfices.

1. Ce plan fait en sorte de stimuler l'emploi et la qualité de vie, une vie plus sociable toujours avec les nôtres.
2. Vie familiale plus riche compte tenu qu'aucun des parents soit obligé de s'exiler. Plus de revenu dans les coffres de l'État, santé mentale saine et enrichie. Qualité de vie enrichie. Sujets : égouts, air, eau, etc.

Un pouvoir d'achat accru des travailleurs (euses)

Augmentation du chiffre d'affaires des marchands.

Du travail rémunéré pour tout ceux qui veulent travailler et aptes à travailler.

Emplois directs et indirects

Comme l'adage dit : Quand la construction va tout va.

Cette suggestion a été inspirée par les commentaires de gens que j'ai contactés entre des militants libérés pour le maraudage de 92.



Souveraineté Indépendance

Compte tenu que nous payons vos salaires et dédommagements, etc. et que vous siégez dans notre Assemblée Nationale et que nous défrayons les coûts de chauffage, d'éclairage et de rénovations de l'édifice parlementaire, il nous appartient le droit et privilège de vous suggérer fortement une démarche à suivre:

- 1- Qu'une caisse pour la souveraineté soit établie dans une Caisse populaire et que tout montant soit déposé en fiducie et tout déposant recevra sur demande un bon de la liberté. Advenant qu'il y aurait un fonds restant après la déclaration de la souveraineté, ce fonds sera versé à 100% sur la dette du Québec.
- 2- Qu'un comité de transition soit mis en place avant la déclaration de l'indépendance.
- 3- Sécuriser les médias dès maintenant en leur envoyant une lettre expliquant que le temps d'antenne, commerciaux, seront respectés dans les premiers 6 mois d'un Québec indépendant.
- 4- Expédier une lettre aux personnes âgées (retraités), soldats, assurant que leurs montants perçus mensuellement seront maintenus et ceci sans délai dans un Québec indépendant.
- 5- Rassurer tous les citoyens par voie des médias, sujet: l'emploi, ainsi que tous les projets mis en branle dans les deux premières années d'un Québec indépendant.
- 6- Rassurer toutes personnes qui travaillent au sein de l'appareil fédéral, qu'elles seront les premières embauchées dans l'appareil gouvernemental dans la première année d'un Québec indépendant.
- 7- Qu'une loi soit introduite dès la déclaration de pays, que les gens aient le droit de cotiser dans un REER québécois de leur choix, soit: l'environnement, la dette, l'éducation, la santé, la famille, l'emploi, monorail de New Carlisle en Gaspésie à Hull, recherche, et que ces REER soient garantis (capital) par la Caisse de Dépôts et de Placements.
- 8- Qu'une loi qui fasse que les gens qui encaissent leurs bonds du Canada, que 100% de leurs pénalités soient déductibles d'impôts pour la première année d'un Québec indépendant.
- 9- Que tout prisonnier dans une prison de juridiction fédérale en sol québécois venant du Canada soit retourné à la force policière de sa province d'origine.
- 10- Que soit abolie, lors de la déclaration de l'indépendance, la taxe sur la taxe: 7% de \$100.00 = \$7.00 et 8% de \$107.00 = \$8.56, $\$107.00 + \$8.56 = \$115.56$.

- 11- À la déclaration d'un Québec indépendant, toute contribution financière à un REER destiné à être investi à 100% en sol québécois, que le capital soit garanti à 100% à l'exception d'un REER investi dans la recherche et que ce dernier soit assujéti au programme de parts régionales.
- 12- Qu'une lettre soit envoyée à tous les pays du monde, sujet: soumissions pour de la fourniture d'un monorail trans-Québec en échange de la reconnaissance d'indépendance du Québec.

Collaboration entre pays souverains

Advenant la déclaration d'indépendance du Québec dans son premier mandat, le pays se dotera d'un train monorail, appelé probablement Trans-Québec: de la région de la Gaspésie à Hull, en passant par Montréal et Québec, un trajet de plus de plus de 1500 km.

Avec une reconnaissance d'indépendance dans notre Assemblée Nationale et un support maintenant dans notre cheminement, nous le peuple du Québec, espérons qu'une garantie formelle de la part de la présidence de notre parti (Parti Québécois) vous soit émise stipulant que vos compagnies aient l'exclusivité de soumissionner pour un certain nombre de km de ce monorail, 50 km maximum dans un temps déterminé après la déclaration de l'indépendance du Québec. Tout pays qui ne peut pas soumissionner pour des km de construction du monorail Trans-Québec, est éligible aux mêmes conditions pour des contrats de fournitures pour le monorail Trans-Québec d'une valeur minimale de 10 millions d'Euros.

Des critères de soumissions de projets vous seront soumis pour l'occasion à votre demande: évaluation monétaire, construction, attentes, lois du pays, immigration, langue, etc.

Une réponse au plus tôt, s.v.p.

Une version dans votre langue et aussi une version en français envoyées à la présidence du Parti Québécois: info@pq.org

Comme un peuple fragile existant, tenu en ignorance timide nous nous sommes donné des outils de travail. Utilisons-les au maximum; tous les efforts valent la peine. Nous vous avons déverrouillé la cage qui nous emprisonne, maintenant il nous reste à nous défaire des chaînes qui sont rattachées à des boulets. Nous savons que c'est pas ce que le pays du Québec peut faire pour nous, mais bien ce que nous pouvons faire comme disait un grand président de pays. Nous sommes prêts, grands, forts, intelligents, tout ce que le pays du Québec a besoin. Oui, un peuple.

Préambule de déclaration d'indépendance

Peuple éprouvé

Comme le Kosovo, le peuple du Québec a connu son lot d'épreuves. Il a subi une guerre ainsi que toutes les atrocités que celle-ci apporte, meurtres, viols, trahison, tentative de génocide, monnaie d'échange (quelques arpents de neige pour du rhum et du cacao), abandon par sa mère patrie, etc. Le peuple du Québec a connu son lot de désespoirs.

Après le traité de 1763 qui faisait que nous passions aux mains de nos conquérants (anglais), et sous leur contrôle le peuple québécois, surtout francophone, a connu depuis plus de 500 ans les pires atrocités plus encore que ce que le Kosovo a subi avec la guerre. Nous le peuple québécois ainsi que tous les francophones hors Québec, ont subi et subissent encore aujourd'hui tout ce qu'une domination par un autre peuple peut apporter, et encore aujourd'hui il y a encore parmi nous des gens qui rêvent en couleurs en pensant que nos conquérants (anglais) à Ottawa vont se plier à nos exigences.

Les députés au parlement à Québec ont été élus démocratiquement par le peuple du Québec, ils ont le mandat de faire ce qui suit: Tous les votes de tous partis politiques confondus et reconnus et enregistrés avec le DGE Québec lors de la prochaine élection générale au Québec et qui ont dans leur plate forme électorale la souveraineté du Québec, tous ces votes seront comptabilisés à l'exception de toutes personnes qui ont la double citoyenneté et qui ne résident pas au Québec trois mois avant le déclenchement d'une élection générale ainsi que toutes personnes qui travaillent dans des ambassades canadiennes et qui sont québécoises incluant les québécois dans l'armée canadienne ou tout retraités de celle-ci. Advenant une majorité de 50 + 1 favorable à la souveraineté, peu importe qu'un parti fédéraliste prenne le pouvoir majoritaire ou pas, il sera assujetti aux critères mentionnés ci-dessous:

- 1- La souveraineté (indépendance) automatique le soir d'une élection provinciale générale au Québec où un parti souverainiste (indépendantiste) est élu majoritaire.
- 2- Un vote sur la souveraineté (indépendance) dans l'Assemblée Nationale du Québec au moment opportun venu du peuple ou des élus lors du premier mandat d'un gouvernement souverainiste (indépendantiste) minoritaire.
- 3- La souveraineté (indépendance) automatique advenant la déclaration d'une élection partielle fédéral en sol québécois.
- 4- La souveraineté (indépendance) automatique advenant la déclaration d'une élection générale fédérale en sol québécois.
- 5- La souveraineté (indépendance) automatique à la fin du premier mandat d'un gouvernement fédéraliste majoritaire ou pas.
- 6- La souveraineté (indépendance) automatique advenant la déclaration d'une élection générale québécoise.

Rappelez-vous de ce que le premier ministre fédéral a dit en **1995 après le référendum pour venir au secours du DGE Québec: le représentant de la confédération a le droit de prendre tous les moyens mis à sa disposition pour préserver sa confédération.**

Les bienfaits de la Souveraineté

30 jours après la déclaration de l'indépendance ainsi que la présentation du conseil des ministres, que le gouvernement en place fasse une loi sur l'évaluation de nos besoins en sol québécois (route, santé, éducation, environnement, logis, emploi, etc.), basée sur quatre ans plus une année d'options, le temps maximum alloué par le peuple québécois, qui se lirait comme suit: que les

représentants du peuple en sol québécois, trente jours après leurs élections évaluent et divulguent le coût de chaque besoin ainsi que la date du début des travaux, minimum cinq projets sur une base minimale de \$15 milliards, et que la priorité soit donnée aux sujets mentionnés ci-haut.

Pour l'argent manquant, qu'un prospectus soit déposé aux institutions financières du Québec pour avoir le droit d'émettre des obligations sous forme de R.E.E.R. qui porteraient un intérêt fixe avec déductions d'impôts. Tout investissement de la part de Québécois ou de Québécoises dans les besoins proposés serait assujetti à trois critères de base:

- 1- Que le futur investisseur ait le droit de choisir deux besoins qui recevront son apport financier.
- 2- Que tout surplus d'argent issus d'un projet soit affecté à la dette nationale pour le premier 50%, avec la possibilité d'une baisse d'impôts, et le 50% restant soit destiné à un autre projet en cours.
- 3- Que la mise de départ d'un investisseur potentiel soit d'une valeur minimum de \$500.00.